

Monsieur Le Président de la République,

Je vous fais parvenir ce courrier pour vous informer de l'agression de mon fils par une dizaine de jeunes scolarisés dans le même collège que lui.

Je m'appelle Karen R. et je suis la maman de Dylan âgé de 13 ans et scolarisé en classe de 5<sup>ème</sup> au Collège Jean Pelletier à Orléans.

Le mardi 16 octobre dernier, mon fils rentrait en bus chez son père (qui habite le quartier Coligny à Orléans) pour déjeuner. En sortant de celui-ci, il a été violemment frappé par derrière par un jeune de 10 ans, ce qui l'a projeté au sol. Ensuite, une bande de jeunes individus au nombre de 10 sont venus le passer à tabac à coups de pieds et de poings dans la tête, les côtes, poignet et cheville. Ses 10 jeunes l'ont ensuite laissé se relever en le laissant partir pour ensuite le passer à tabac une seconde fois. Mon fils a pu par chance se redresser et s'enfuir en se mettant en sécurité chez son père (malgré qu'un de ses agresseurs lui ai couru après). Mon fils a ensuite eu le bon réflexe d'appeler ses deux parents.

J'ai donc quitté mon travail en urgence pour venir le récupérer chez son père (où il s'était enfermé à clefs). Je l'ai rassuré au maximum et surtout comme j'ai pu. Je lui ai demandé ce qui s'était passé, il m'a dit que des jeunes du même collège que lui l'avait mis au sol pour le taper à coups de pieds et de poings sur tout le corps mais surtout sur la tête.

Mon enfant était dans un état de stress, il avait peur de sortir de chez son père, même pour aller jusqu'à la voiture. Il était tout simplement en état de choc.

Je suis allé prévenir le collège de cette agression. Celui-ci n'a pas été surpris d'apprendre le nom du jeune qui a commandité cet acte « barbare » (mon fils l'avait reconnu). Le Principal du collège m'a dit qu'il verrait ce jeune et appellerai son père.

Je suis ensuite aller très vite à l'hôpital où le médecin de garde des Urgences a constaté les blessures suivantes :

- Tête : traumatisme crânien sans plaie,
- Thorax : contusion de la paroi thoracique antérieure côté droit,
- Poignet droit : contusion mais plâtrer car le cartilage a été touché,
- Cheville gauche : contusion,
- Torticolis : traumatisme, récemment hospitalisé car les ligaments ont été touchés.

Il lui a établi un certificat médical descriptif indiquant 10 jours d'Incapacité Temporaire Totale (I.T.T.).

Je tiens également à préciser qu'à la descente du bus, il y avait des adultes ainsi que deux ouvriers de la Ville d'Orléans. Mais malheureusement, personne n'est venu secourir mon fils, ni même a eu l'idée d'appeler la Police. Ces personnes ont préféré regarder mon fils se faire « tabasser » ou passer leur chemin.

En sortant de l'hôpital avec mon fils, nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Police, rue du Faubourg St Jean à Orléans, pour déposer une plainte.

Mon fils m'a alors appris que ces jeunes ne l'embêtaient pas seulement dans le quartier Coligny (lieu de résidence de son père) mais également au collège depuis fin septembre. Pourquoi ??? Je crois malheureusement que je ne le saurai jamais...

Le lendemain, soit le mercredi 17 octobre, j'ai apporté le certificat médical au collège ainsi que la dispense de sport de 30 jours de mon fils. J'ai précisé au Principal du collège que j'avais été déposer une plainte. Je lui ai également indiqué que mon fils était depuis fin septembre « embêter » « harceler » par ses mêmes jeunes et que je ne comprenais pas pourquoi rien n'avait été fait au collège. Mais là, cela coince pour ce chef d'établissement car comme mon fils ne sait jamais plaindre à la Vie Scolaire ou à un adulte du collège, il ne peut pas prouver que mon fils se faisait « malmener » « bousculer », donc celui-ci me dit qu'il ne peut rien faire au niveau du collège.

Je me suis posé la question : Mais que font les adultes, les Assistants d'Education pendant les récréations ????

Je tiens à préciser que mon fils ne se plaint malheureusement jamais car il a toujours peur des représailles et/ou de créer un dérangement pour les personnes qui s'occuperaient de cette histoire. Mon fils vit dans sa « bulle ».

Donc que puis-je faire ????

J'ai donc pris les choses en main et demandé à faire paraître un article dans le journal local (La République du Centre) pour dénoncer cette violence gratuite.

Le jeudi 18 octobre avait lieu la réunion parents/professeurs au collège de mon fils. Nous y sommes allés avec le père de Dylan. Nous avons été choqués d'apprendre qu'aucun des 4 professeurs que nous avons rencontrés (dont le Professeur Principal) n'étaient au courant de la raison de l'absence de notre fils au collège. Ils ont tous été sous le choc d'apprendre que Dylan s'était fait agresser par des élèves du collège. Je précise également que pendant cette rencontre, nous avons à plusieurs reprises croisé le Principal du collège qui a préféré nous ignorer totalement (je pense que cela était dû à l'article de presse).

Le vendredi 19 octobre, je suis venu au collège pour récupérer les premiers cours pour que Dylan ne soit pas trop en retard sur sa scolarité. Le Principal m'attendait. Nous avons eu un entretien où il était fier de m'informer qu'il collaborait activement avec les services de la Police. Il m'a fait gentiment remarquer que l'article de presse avait fait une « mauvaise pub » de son établissement. Il m'a parlé du retour de mon fils au collège le 5 novembre prochain. Il souhaite que Dylan soit mis dans une pièce ou un lieu à part pendant les récréations. Mais il ne souhaite pas faire quoique ce soit pour les actes qui se sont passés dans son établissement.

Donc en résumé, c'est la victime que l'on met à part et on laisse les agresseurs vivre une vie « normale ». Est-ce logique ????

Le mercredi 24 octobre, j'ai dû malheureusement ramener Dylan à l'hôpital car son poignet le faisait toujours souffrir. Il s'avère en effet que le cartilage a dû être touché selon le médecin de garde des urgences. Celui-ci a donc préféré le plâtrer pendant 3 semaines.

**On passe donc de 10 jours d'I.T.T. à maintenant 21 jours.**

Mon fils a subi des coups d'une violence extrême, je ne peux l'accepter... Il est donc de mon devoir de le dénoncer au nom de mon loulou, pour son honneur, pour qu'il se rende compte qu'il y a une justice quelque part.

Ces faits datent de plus d'une semaine certes, mais ils y resteront gravés dans son esprit, on lui a enlevé quelque chose selon moi, qu'il ne retrouvera certainement jamais... Il grandira avec le handicap d'avoir été frappés. Je dénonce donc cette violence qui « gangrène » notre pays... Les enfants ont des droits, qui se doivent d'être respectés dans toutes les institutions.

Au nom de mon fils, au nom des autres enfants victimes eux aussi de violence et de harcèlement, j'ai donc décidé de ne pas me taire. Il est d'autant plus essentiel de protéger les enfants des violences et d'intervenir au plus tôt. J'espère que la justice ouvrira les yeux sur l'injustice subit par mon fils.

J'ai porté plainte contre les agresseurs de mon loulou. Faut-il aussi que je porte plainte contre un chef d'établissement qui ne veut pas ouvrir les yeux sur la situation de mon fils au collège ?

Que faut-il que je fasse ? Changer mon enfant d'établissement et faire plaisir aux agresseurs et au Principal ?

Finalement, je lance un appel au secours un peu partout pour que le droit des victimes soit enfin reconnu.

Si vous souhaitez en parler de vive voix, je reste à votre disposition.

En vous remerciant, Monsieur Le Président de la République, d'avoir pris le temps de lire cette longue lettre.